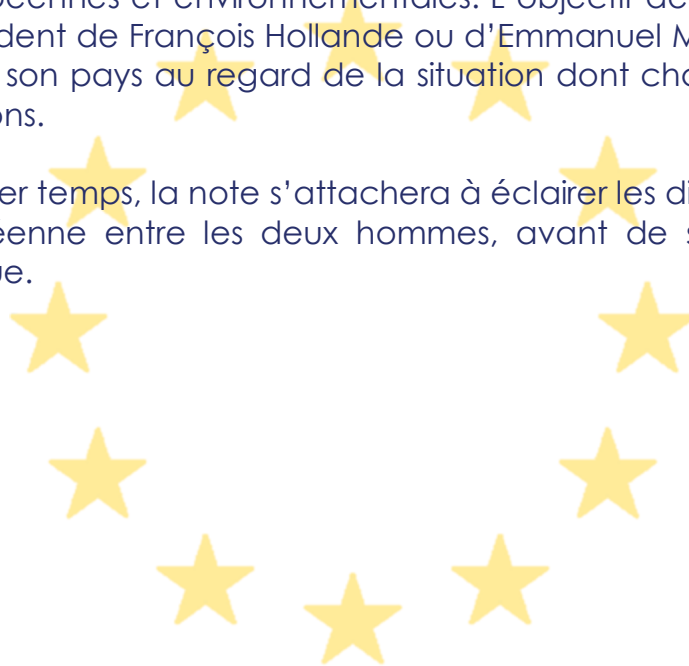


Hollande vs Macron : La revanche du mentor ?



Le 14 mai dernier, Emmanuel Macron fêtait ses deux années à l'Élysée après avoir succédé à François Hollande. Dans un contexte où l'élection de l'actuel président de la République s'est jouée principalement sur une rupture avec son prédécesseur, le Millénaire a souhaité comparer les deux présidences en se concentrant sur les compétences prêtées à l'actuel président sur les questions économiques, européennes et environnementales. L'objectif de la présente note est d'analyser quel Président de François Hollande ou d'Emmanuel Macron a eu l'impact le plus notable pour son pays au regard de la situation dont chacun a hérité au jour où il a pris ses fonctions.

Dans un premier temps, la note s'attachera à éclairer les différences en matière de politique européenne entre les deux hommes, avant de se concentrer sur la politique économique.



NB : La comparaison du bilan du Chef de l'État avec celui de Nicolas Sarkozy nous a paru inopportune dans la mesure où les situations divergeaient fondamentalement du fait du déclenchement de la crise financière dès le début du quinquennat 2007-2012. Toutefois, la résurgence d'un tel scénario, annoncé par certains aux alentours de 2020-2021, pourrait conduire à de nouveaux travaux dans ce sens.

Table des matières :

Partie 1 : La politique européenne

I/ La politique européenne de François Hollande

A/ La situation en 2012 et les premières réponses apportées

B/ La non-renégociation du TSCG, échec européen originel de François Hollande

C/ La préservation de la zone euro dans la lignée du travail effectué par Nicolas Sarkozy

D/ La poursuite des mesures de sauvegarde avec la mise en place de l'Union Bancaire

E/ Changement de politique monétaire

F/ Conclusion

II/ La politique européenne d'Emmanuel Macron

A/ Une ambition européenne affichée

B/ Une politique européenne contrariée par l'absence de résultats

C/ Une arrogance qui a coûté cher à la France

III/ Conclusion Hollande vs Macron sur la politique européenne

Partie 2 : La politique économique

A/ 2012, 2017, des situations économiques de départ radicalement opposées

B/ Le déficit public

C/ Redresser la compétitivité française

D/ Combattre le chômage

E/ Conclusion

Partie 3 : Synthèse

Partie 1 : La politique européenne

I/ La politique européenne de François Hollande

François Hollande prend le pouvoir dans un contexte de forte instabilité suite à la crise de 2008, dont l'Europe n'a su que partiellement canaliser les impacts, avant que celle-ci n'engendre sa propre crise au travers de la crise des dettes souveraines.

Dans ce contexte, il est communément retenu de l'action de François Hollande son incapacité à mettre en œuvre sa promesse de campagne de renégocier le TSCG. Pourtant, peuvent également être mis à son compte la préservation de la zone euro et la création de l'Union bancaire. Derrière un bilan en demi-teinte, la politique européenne de François Hollande révèle des atouts notables dans un contexte de crise.

A/ La situation en 2012 et les premières réponses apportées

François Hollande est élu président de la République, le 6 mai 2012, dans un pays frappé par la crise financière de 2008 qui a fait basculer dans le rouge tous ses indicateurs économiques (déficit, chômage, etc.). Les choix effectués dans la zone euro ont de plus aggravé les effets de la crise née aux Etats-Unis, mettant le Sud de l'Europe sous la menace permanente de la cessation de paiement pendant cette période.

La crise économique mondiale est ainsi devenue une crise de l'Europe avec l'émergence de la crise des dettes souveraines qui fragilisent l'euro en

plongeant la zone économique en récession après la reprise constatée en 2011 (tableau 1.1 ci-dessous).

La France est alors victime de deux crises : Une crise financière mondiale en 2008 qui se transforme ensuite en crise européenne avec la crise des dettes souveraines plongeant l'Union européenne en récession (Tableau 1,1);

Une triple crise économique française marquée par une situation délicate des finances publiques, un taux de chômage élevé et un manque de compétitivité.

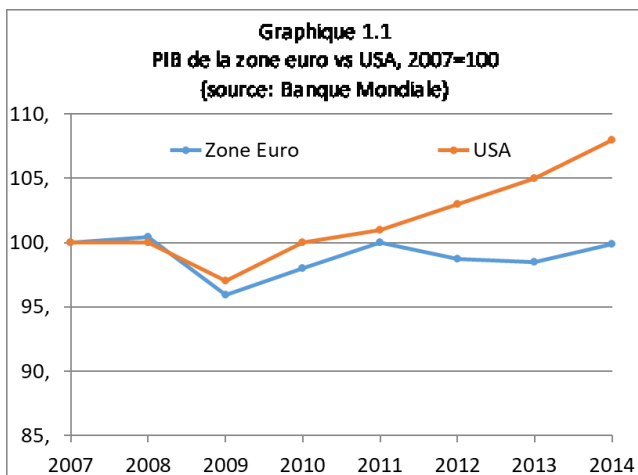
Tableau 1.1	2011	2012	2013
Allemagne	3,7	0,5	0,5
Autriche	2,9	0,7	0,0
Belgique	1,8	0,2	0,2
Chypre	0,3	-3,1	-5,9
Espagne	-1	-2,9	-1,7
Estonie	7,6	4,3	1,9
Finlande	2,6	-1,4	-0,8
France	2,1	0,2	0,6
Grèce	-9,1	-7,3	-3,2
Irlande	3,0	0,0	1,6
Croissance en % / Source : Eurostat			

Tableau 1.1	2011	2012	2013
Italie	0,6	-2,8	-1,7
Lettonie	6,4	4,0	2,6
Lituanie	6,0	3,8	3,5
Luxembourg	2,5	-0,4	3,7
Malte	1,4	2,6	4,6
Pays-Bas	1,7	-1,1	-0,2
Portugal	-1,8	-4,0	-1,1
Slovaquie	2,8	1,7	1,5
Slovénie	0,6	-2,7	-1,1
Zone euro (19)	1,6	-0,9	-0,2
Croissance en % / Source : Eurostat			

Comment expliquer cette rechute de la zone euro en récession en 2012 après la reprise de 2011 ? En réalité, les Européens ont été à contre-courant des cycles économiques dans leurs choix de politiques tant monétaires que budgétaires. De ce fait, l'UE n'est pas parvenue à profiter de la phase montante des cycles économiques pour revenir rapidement au niveau de croissance d'avant-crise, contrairement à ce qu'ont réussi les Etats-Unis (graphique 1.1).

Sur le plan monétaire, les Etats-Unis ont agi dès janvier 2008 pour réduire l'impact de la crise financière. La Fed a d'abord baissé son taux directeur, et acheté de la dette privée et publique afin de dégripper le marché interbancaire, avant de lancer un vaste programme d'achat de dette de l'Etat fédéral fin 2010. C'est ce qu'on appelle des programmes d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* ou QE en anglais), et qui ont pour but de permettre une reprise économique saine et robuste même en cas d'inflation faible et de taux directeurs déjà proches de zéro.

La BCE, elle, ne s'est résolue à un véritable QE (c'est-à-dire de l'achat de dette souveraine -ou équivalents- en propre, et non juste de l'achat de dette privée) qu'en 2015, soit cinq ans plus tard et après trois années de crise sévère où la zone euro a accumulé un retard important face aux Etats-Unis (graphique 1.2). Sur le plan budgétaire, les dirigeants européens ont adopté sous la direction d'Angela Merkel des politiques budgétaires restrictives avec l'adoption du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) en 2012. En plus de la règle des 3% de déficit effectif introduite par le Pacte de stabilité et de croissance, le TSCG pose comme principe de fonctionnement l'équilibre ou l'excédent des budgets des administrations publiques. Ce choix idéologique a retardé le retour de la croissance, et a engendré pour certains pays (comme la Grèce) une lourde récession et une paupérisation généralisée ne permettant in fine aucunement de réduire la part de la dette dans le PIB (exprimée en pourcentage).



François Hollande, conformément à ses engagements de campagne, va choisir le compromis avec l'Allemagne en proposant à la fois une baisse progressive des déficits publics et d'avancer sur trois fronts avec un programme d'investissement et de relance à 120 milliards d'euros, un projet d'union bancaire et une mutualisation des dettes publiques par la création d'eurobonds.

Parmi ses « 60 engagements pour la France » (programme de campagne pour 2012), trois engagements, les 11, 12 et 13, concernaient la construction européenne. Le 11 cristallisait les attentes les plus fortes : le candidat s'étant engagé à proposer aux partenaires européens « un pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance pour sortir de la crise et de la spirale d'austérité qui l'aggrave » et à renégocier le traité européen issu de l'accord du 9 décembre 2011 en privilégiant la croissance et l'emploi, et en réorientant le rôle de la Banque centrale européenne dans cette direction.

Cette promesse avait été déterminante pour convaincre les électeurs et son renoncement une fois élu a constitué l'échec originel de son quinquennat sur les questions européennes.

B/ La non-renégociation du TSCG, échec européen originel de François Hollande

La renégociation du TSCG, promise lors de la campagne, a constitué le premier déclencheur de déception dans l'opinion publique

quant à la volonté de « changement » du Président Hollande. Le Pacte budgétaire européen, officiellement appelé traité sur la stabilité, la coordination, et la gouvernance (TSCG), est un mécanisme sur lequel se sont accordés 25 des 28 États membres de l'Union européenne sur la convergence de leur union économique et monétaire. Il est signé en mars 2012 par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne, à l'exception du Royaume-Uni et de la République tchèque. Le traité prévoit notamment par son article 3, le respect des États membres de la « règle d'or », définie comme une règle d'équilibre structurel. Il pose le principe de l'équilibre ou de l'excédent des budgets des administrations publiques, la limite du déficit structurel autorisé y est portée de 1 % à 0,5 %, pour l'« objectif à moyen terme » que chaque pays de l'Union européenne se fixe en application du règlement européen no 1466/97 du 7 juillet 1997 modifié par le règlement no 1175/2011 du 16 novembre 2011². Chaque pays veille à assurer une convergence rapide vers son « objectif à moyen terme » respectif (trajectoire pluriannuelle d'ajustement).

Deux exceptions à la règle sont posées : Les circonstances exceptionnelles sur lesquelles le gouvernement n'a pas de prise ; Les États dont la dette publique est inférieure à 60 % du PIB peuvent avoir un déficit structurel de 1 %.

Par ailleurs, le traité prévoit que le gouvernement doit s'engager à réduire sa dette publique au rythme d'un vingtième du montant excédant 60 % du PIB par an, seuil prévu dans le Pacte de stabilité et de croissance.

Dès sa prise de fonction, François Hollande doit donc ratifier ce traité induisant une politique budgétaire restrictive pour l'ensemble des États membres, ce qui provoque de forts effets récessifs contraires à ses objectifs économiques. Pour compenser ces effets, il propose un pacte de croissance de 120 milliards d'euros qui vise à relancer les investissements et la croissance sur des mesures ciblées (nouvelles technologies, énergies renouvelables, numérique, transports).

Avec le refus de l'Allemagne, il ne parvient toutefois à imposer les eurobonds qui devaient permettre aux pays en crise de s'endetter à moindre coût pour payer leurs dépenses courantes. De plus, s'il a obtenu l'adoption d'un pacte de croissance, au sens propre, le TSCG n'a pas été renégocié, ce qui constitue son premier renoncement et sa première rupture avec l'opinion publique.

Néanmoins, si François Hollande n'a pas réussi à modifier le TSCG, trois succès peuvent être mis à son actif :

- La préservation de la zone euro
- L'adoption de l'Union bancaire
- Le changement de politique monétaire

C/ La préservation de la zone euro dans la lignée du travail effectué par Nicolas Sarkozy

L'action de Nicolas Sarkozy sur le sauvetage du système financier et de la zone euro entre 2008 et 2012 a permis à la France d'être crédible sur ces enjeux, notamment face à l'intransigeance de

la Chancelière Merkel. Les plans de sauvetage des banques en France, et son action au niveau international visant à encourager les autres pays occidentaux à suivre cette voie, ont permis d'éviter un scénario similaire à celui de la crise de 1929. A l'échelle européenne, la création du Mécanisme européen de stabilité en 2012 permet de sauver provisoirement la zone Euro.

Ce fond commun de créances s'élevait à 700 milliards d'euros, réhabilitant une politique économique intergouvernementale, qui permettait de racheter des obligations à des États susceptibles de devenir défaillants à l'image de la Grèce. Au niveau mondial, la France a eu une réelle crédibilité grâce à sa politique de relance et à l'action menée conjointement par Nicolas Sarkozy et Gordon Brown lors des réunions du G20 pour obtenir plus de régulation, en introduisant l'idée d'une taxe sur les transactions financières.

Dans la continuité, le rôle de François Hollande a principalement consisté à prendre position contre le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, qui souhaitait une sortie provisoire de l'euro pour la Grèce comme solution de crise. La menace de la sortie de la Grèce de la zone euro, qui aurait pu signifier une crise systémique de la même ampleur que la faillite de Lehmann Brother quelques années plus tôt ainsi que des conséquences géopolitiques désastreuses en raison de l'histoire et de la position géographique du pays, a conduit François Hollande à combattre la position allemande afin de trouver un accord.

Avec l'accord signé en novembre 2012, l'Union européenne s'engage à verser 43,7 milliards d'euros à destination de la Grèce, dont une première tranche de 34 milliards en décembre 2012. Concernant la dette publique, le Fonds monétaire international (FMI) et la zone euro se retrouvent autour d'un compromis sur un ensemble de mesures visant à la ramener à 124 % du PIB d'ici à 2020.

Toutefois, si le rôle de François Hollande dans la préservation de la zone euro est à saluer, la pertinence et l'efficacité des mesures imposées en réciprocité des prêts accordés peuvent être largement débattues. Le PIB à prix courants de la Grèce a évolué de 241 milliards d'euros en 2008 à 177 milliards en 2017 selon Eurostat, le taux de chômage a quant à lui évolué de 7,80% en 2008 à 18,5% en mars 2019 (avec toutefois un pic à 27,90% en 2013). Ces mauvais indicateurs soulignent l'immense difficulté dans laquelle se trouve les Grecs sur plusieurs niveaux : diminution du salaire moyen (20%) ; augmentation du taux de pauvreté (45%) ; retraites diminuées de 40 %. Cette situation a ainsi conduit François Hollande à soutenir, le Premier ministre grec Alexis Tsipras lors de la négociation de l'accord conclu à la réunion du 5 décembre 2016 pour des mesures d'allègement de la dette de la Grèce dans le cadre de la mise en oeuvre du second programme de réformes demandé par les créanciers à son pays. Si la Grèce n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise, elle est sortie le 20 août 2018 de son troisième et dernier programme d'aide européen et certains indicateurs montrent des signaux d'amélioration (augmentation de 2 % du PIB en 2017).

D/ La poursuite des mesures de sauvegarde avec la mise en place de l'Union bancaire

À partir du sommet européen de la zone euro en juin 2012, François Hollande prend position en faveur de l'Union bancaire, qui consiste à transférer à la BCE le contrôle des banques nationales dans leur solvabilité et leurs pratiques pour éviter les risques systémiques d'une faillite comme celle de la banque américaine Lehmann Brother en 2008. Depuis novembre 2014, l'Union bancaire est mise en oeuvre autour de deux piliers (le mécanisme de supervision unique, le mécanisme de résolution unique) et un troisième en cours de construction (le fonds européen de garantie des dépôts bancaires), visant à garantir la sûreté du secteur bancaire dans toute la zone euro en assurant la résolution des défaillances des banques non viables sans recourir aux fonds publics.

Ce mécanisme est une avancée européenne en réponse à la crise financière de 2008 dont l'efficacité sera mesurée lors de la survenue d'une nouvelle crise. On peut toutefois souligner que le dispositif n'est pas achevé en raison de l'absence du troisième pilier, le système européen de garantie des dépôts (SEGD), pour garantir à hauteur de 100 000 euros les dépôts dans toutes les banques de la zone euro via un fonds alimenté par les établissements bancaires et soutenu par les États.

Le SEGD n'a toujours pas été mis en place, notamment à cause de réticences de la part de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui n'a pas réussi à être combattu par François Hollande lors de son quinquennat.

E/ Le soutien au changement de politique monétaire par Mario Draghi

La réelle inflexion monétaire européenne du quinquennat de François Hollande relève principalement du président de la BCE Mario Draghi à qui l'on doit très certainement la survie de l'euro. Sa politique se décline en trois volets : la dépréciation de l'euro, les mesures d'assouplissement quantitatif et la baisse des taux. Cherchant à endiguer dès 2014 la spirale déflationniste, le banquier italien réussit à faire baisser le cours de l'Euro en-dessous de 1,25 dollars. Depuis cinq ans, le rapport euro/dollar n'a jamais dépassé ce plafond, favorisant ainsi les exportations, notamment françaises (hausse de 6,1% en volume en 2015). Parallèlement, Mario Draghi lance dès 2015 un programme de QE (*Quantitative easing*), ayant pour finalité de racheter aux acteurs financiers des titres de dettes souveraines et d'entreprises (bons du Trésor et obligations) pour un montant de 60 milliards d'euros par mois, afin de faire baisser les taux d'intérêt sur les marchés financiers. Il rompt ainsi avec le dogme ordolibéral allemand en faisant marcher la « planche à billets ». En effet, les titres sont achetés aux banques en créant de la monnaie sous forme électronique. Enfin, la diminution des taux d'intérêts de la BCE, annoncée au premier juin 2019 et destinée à faire baisser encore davantage l'euro par rapport au dollar, parachève cette

politique d'aide à la croissance, entraînant l'ire de Donald Trump.

Dans cette réorientation de la politique monétaire, François Hollande a ainsi formulé à plusieurs reprises des prises de positions dans ce sens à juste titre face à l'entêtement de la Chancelière Angela Merkel pour faire évoluer les mentalités dans la zone euro. Tout d'abord, l'ancien président obtient le soutien précieux de Barack Obama lors du G8 des 18 et 19 mai 2012, qui permet de prendre une position commune en faveur de la croissance afin de compenser les politiques budgétaires et monétaires restrictives dans l'Union européenne. Le soutien des Etats-Unis en qualité de principal partenaire commercial de l'UE et débouché important des exportations allemandes, permet de poser les premiers jalons d'une réorientation de la politique économique en Europe. Ensuite, François Hollande a progressivement convaincu ses partenaires européens de la validité de son constat formulé en 2012, jusqu'aux prises de position du président de la Banque centrale. Le 26 juillet 2012, face aux différentes menaces notamment sur la viabilité des dettes souveraines, Mario Draghi déclare que « dans le cadre de son mandat, la BCE fera tout ce qui est nécessaire pour sauver l'euro ». Le 22 août 2014, dans un discours prononcé à Jackson Hole [grand rendez-vous des banquiers centraux], il reprend ainsi l'argumentaire de François Hollande sur l'inefficacité de la politique budgétaire au sein de la zone euro et qu'il fallait par conséquent soutenir la croissance par la politique monétaire.

Le 1^{er} septembre 2014, lors d'un entretien au Palais de l'Élysée, Mario Draghi et François Hollande partagent leur convergence sur leur souhait de réorientation de politique monétaire. Le soutien de François Hollande a été fondamental pour le président de la BCE afin de pouvoir mettre en place ses politiques monétaires non conventionnelles et surtout résister aux pressions allemandes qu'elles soient politiques ou par la Bundesbank. S'il n'a pas été à la manœuvre du changement de politique monétaire, François Hollande s'est illustré en posant un diagnostic clair dès le début de son mandat sur la politique économique en Europe, et par son soutien à Mario Draghi face notamment aux pressions allemandes.

F/ Conclusion

La politique européenne de François Hollande se caractérise par un paradoxe notable : des résultats intéressants ont été obtenus, mais ils ne lui ont jamais été crédités en raison de son renoncement sur sa promesse originelle de renégocier le TSCG. François Hollande a ainsi parfaitement caractérisé ce que Marcel Gauchet explique dans *Comprendre le malheur français* : il a su apporter des réponses aux différentes crises et événements, mais n'a pas su peser sur l'avenir de l'Europe notamment sur son orientation. Cette absence de puissance, n'enlève rien à son action notamment dans la sauvegarde de la zone euro avec le maintien de la Grèce, la construction de l'Union bancaire et la réorientation de la politique monétaire. Toutefois, il n'a pas su proposer et faire adopter une vision française de la construction européenne à deux moments clés : lors de la non-

renégociation du TSCG en 2012 et lors du Brexit en 2016 qui bousculait le rapport de forces en Europe, dont il n'a pas su profiter.

II/ La politique européenne d'Emmanuel Macron

Emmanuel Macron a clairement porté une vision européenne lors de sa campagne électorale et très tôt dans son mandat par les discours d'Athènes et de la Sorbonne qui affichent une réelle ambition de réformes européennes. Cependant, ses tentatives de réformes se sont confrontées à une profonde divergence de point de vue avec plusieurs de ses collègues du Conseil européen. Le volontarisme du Chef de l'État a ainsi pu alimenter des tensions qui ont limité ses capacités d'actions sur le plan européen.

A/ Une ambition européenne affichée

La campagne présidentielle d'Emmanuel Macron a fait la part belle aux enjeux européens, faisant de cette dimension un moyen de distinction face aux autres candidats. Il ne faut pas se tromper sur la nature de sa vision, développée par la suite lors des discours d'Athènes (8 septembre 2017) et de La Sorbonne (26 septembre 2017) : il ne s'agit pas d'un simple approfondissement de l'Union européenne, mais de sa transformation radicale, en un Etat fédéral. Ainsi, en dépit d'une approche d'apparence incrémentale, en filigrane du discours d'Emmanuel Macron se dessine nettement la volonté d'établir un Etat fédéral européen.

Ainsi, Emmanuel Macron a affirmé à Athènes que « La souveraineté véritable (...) doit se construire dans et par l'Europe » laissant entendre que la souveraineté nationale est insuffisante ou « fausse ».

Cette vision a été précisée par des propositions dans son discours à La Sorbonne qui dessinent un véritable dispositif fédéral, en souhaitant un renforcement et/ou transfert des compétences de l'Union européenne, notamment dans les domaines :

- de l'économie et du social par un budget de la zone euro et d'un ministre de la zone euro, ainsi que par un projet de convergence fiscale et sociale avec un SMIC unique ou dans une fourchette commune, une harmonisation des cotisations, voire une assurance chômage européenne.
- de la défense et de la sécurité, avec une force commune d'intervention, une académie du renseignement, un parquet européen contre la criminalité organisée et le terrorisme, une force européenne de protection civile, et enfin une politique migratoire commune.
- de l'industrie, avec un programme européen de soutien pour les véhicules propres et de déploiement d'infrastructures communes.
- de l'agriculture, avec une refonte de la PAC et une réponse commune au glyphosate.
- du numérique avec la création d'une agence européenne de l'innovation de rupture.
- de la culture avec des programmes d'échanges universitaire renforcés.
- et enfin de la politique avec l'établissement de listes transnationales dès les élections européennes de 2019

afin d'européaniser la campagne et l'élection.

Ce discours fédéraliste volontariste s'apparentait néanmoins à une fuite en avant qui ne prenait en compte ni les inquiétudes légitimes des peuples, ni les réticences voire les oppositions des autres Etats membres, comme les deux premières années de mandat d'Emmanuel Macron l'ont ensuite montré.

B/ Une ambition contrariée par l'absence de résultats et l'hostilité croissante de ses homologues européens

Le projet dévoilé lors du discours de la Sorbonne a rapidement rencontré l'opposition voire l'hostilité de ses voisins européens. Emmanuel Macron a notamment essuyé des refus nets sur plusieurs projets comme la mise en place de listes transnationales aux élections européennes, ou encore la mise en place d'une force commune de défense. Sur son projet de réforme de la zone euro, l'ensemble de ses propositions a également été rejeté, exceptée la mise en place d'un instrument budgétaire pour la zone euro.

Alors qu'Emmanuel Macron espérait l'instauration d'un budget pour la zone euro à plusieurs points de PIB, le montant de « l'instrument budgétaire pour la convergence et la compétitivité » ne serait que 17 milliards d'euros sur sept ans, soit moins de 0,15% du PIB de la zone euro. De plus, il ne s'agit pas d'un montant supplémentaire, mais plutôt d'un transfert d'enveloppe dans le budget de l'UE, tandis que sur le volet de convergence les transferts sont limités entre pays.

Ce mécanisme qui ne porte même pas le nom de budget est si sous-dimensionné qu'il ne pourra en aucun cas servir son rôle de stabilisation face aux chocs économiques extérieurs comme intérieurs à la zone euro, et ne constituera en rien un outil de convergence et de frein à la concurrence à la baisse des droits sociaux entre Etats membres.

Le cas de la réouverture voulue par Emmanuel Macron de la négociation sur la révision de la directive sur les travailleurs détachés illustre cette maladresse dans le choix des objectifs et vis-à-vis accomplissements passés de ses homologues. Tout d'abord, la réouverture de ce dossier à l'été 2017 soulevait le risque de rencontrer une impasse dans le cas où les négociations n'auraient pas abouti avant la présidence bulgare du Conseil de l'UE au 1er janvier 2018. De plus, revenir sur un accord qui faisait l'objet d'un relatif consensus grâce au travail de négociation de François Hollande a été une première étape dans l'aliénation de nos partenaires européens et notamment d'Europe centrale et de l'Est. Cette réouverture a ainsi constitué un pari risqué qui a coûté à la France d'un point de vue diplomatique, sans aboutir pour autant sur aucune amélioration concrète pour la France à court terme.

L'accord final de révision de cette directive reprendra ainsi une grande partie des propositions formulées par la Commission européenne de juin 2016 visant à durcir les conditions du travail détaché : l'égalité de rémunération pour les travailleurs détachés par rapport à leurs collègues du pays d'accueil (alors que la directive de 1996 ne garantissait

aux travailleurs que le salaire minimum), le renforcement de la coopération européenne contre la fraude, ainsi que l'obligation pour les candidats au détachement d'avoir été affiliés 3 mois minimum à la sécurité sociale de leur pays (ce dernier dispositif vise notamment à décourager les sociétés « boîtes aux lettres », qui n'ont pas d'activité réelle dans le pays d'envoi et existent uniquement pour fournir de la main d'oeuvre détachée).

Toutefois cet accord contient plusieurs limites : temporelle, politique et technique. Tout d'abord, une limite temporelle puisqu'il ne sera applicable qu'en 2022. Ensuite, une limite politique, puisque la négociation de l'accord a exclu le transport routier du champ applicable à cette révision. En effet, en sacrifiant le transport routier pour parvenir à un accord contentant l'Espagne et le Portugal), Emmanuel Macron n'a pas réussi à limiter significativement le dumping social dans ce secteur (alors que la France détenait 50% du marché européen en 1999, ce chiffre est tombé à 10%) même si un « paquet mobilité » est venu compléter le dispositif. Enfin, une limite technique car si l'accord contient malgré tout des avancées par rapport à la précédente directive, sa révision n'intègre toujours pas l'alignement du paiement des cotisations sociales sur le pays d'accueil du travailleur détaché.

Ainsi, en exigeant la réouverture de la négociation sur cette directive pour obtenir un gain symbolique, le Chef de l'État a non seulement fait perdre un temps précieux à l'économie et aux travailleurs français (pas d'avancées supplémentaires), mais également cristalliser l'hostilité d'autres dirigeants européens pour la suite de sa politique européenne.

Dans le même sens, la volonté d'Emmanuel Macron d'établir une politique migratoire commune au niveau européen, s'est heurtée aux refus des capitales européennes. Ce refus a même engendré à de véritables hostilités de la part de gouvernements « populistes » comme l'Italie de Matteo Salvini et la Hongrie de Viktor Orban ayant fait de la lutte contre l'immigration illégale un axe majeur de leur politique nationale. En ce sens, Emmanuel Macron se trompe de cible en souhaitant fédéraliser un sujet aussi central que la politique migratoire (au moins pour plusieurs gouvernements), plutôt que de hiérarchiser ses dossiers afin de maximiser les éventuels succès de ses souhaits de réforme.

Au contraire, Emmanuel Macron aurait pu se concentrer sur des projets concrets, sur la base intergouvernementale, qui n'impliquent pas d'abandon de souveraineté nationale supplémentaire. A ce titre, le récent projet d' « Airbus des batteries » est un pas dans le bon sens qu'il convient de saluer, bien qu'il soit dommage d'avoir dû attendre deux ans pour qu'Emmanuel Macron s'empare ce type de projets. C'est à travers ce type de projets concrets que l'Europe a le plus souvent avancé significativement ces dernières années

C/ Un manque d'habilité diplomatique qui coûte cher à la France

La rupture avec la politique européenne et internationale de François Hollande se situe sur la méthode, avec l'illustration marquante de l'Accord de Paris sur le climat. Alors que ce dernier avait préféré le consensus (parfois « mou » comme cela a pu lui être reproché) hérité d'années d'habilité et de pratique de la synthèse à la tête du Parti socialiste, son successeur a préféré confronter le président Trump lorsque celui-ci a menacé de sortir de l'Accord de Paris. À ce titre, l'opportunité de son action diplomatique peut être discutée lorsqu'on reprend la chronologie des événements. Le 1^{er} juin 2017, conformément à ses engagements pris lors de sa campagne électorale, le président américain confirme son intention de quitter l'Accord.

En réponse à cette décision, Emmanuel Macron prononce un discours fondateur « Make our Planet Great Again », qui lui permet d'acquérir une stature internationale, mais qui crispe l'électorat du Président Trump. Cette prise de position rend la situation difficilement conciliable pour permettre les Etats-Unis de revenir dans l'Accord de Paris, sans que Donald Trump et ses soutiens ne perdent la face. L'invitation du président américain aux cérémonies du 14 juillet suivant, confirme la vaine tentative du Chef de l'État de convaincre un changement de position de l'administration américaine.

L'illustration précédente permet de souligner que les réussites diplomatiques de François Hollande tant au niveau européen qu'international tenaient en partie à sa personnalité et son habileté dans les négociations diplomatiques. À sa différence, Emmanuel Macron privilégie l'affrontement et notamment les joutes verbales lors de ses différentes prises de position notamment dans le cadre des élections européennes, contre l'Italie ou encore la Hongrie comme souligné précédemment. Ce choix tactique est au moins partiellement une source de déconvenues et d'échecs pour la France au niveau européen. En effet, pour peser et impulser des changements en Europe, il est impératif d'avoir au moins des alliés et de s'appuyer sur le plus grand nombre possible de partenaires notamment lors des négociations au Conseil ou au Parlement européen même s'il est préférable d'établir une véritable stratégie d'influence au sein des institutions européennes.

Avant même le changement de gouvernement italien avec l'élection du Mouvement 5 Etoiles et de la Ligue de Matteo Salvini, Emmanuel Macron a commencé par se froisser avec nos partenaires italiens sur l'affaire du rachat des chantiers de St-Nazaire (STX) par un conglomérat italien. Le changement de majorité parlementaire en Italie, la question de la politique migratoire et le début des élections européennes, ont conduit le Chef de l'État à adopter une posture martiale envers la 3^{ème} puissance économique de la zone euro. La crise diplomatique provoquée par le retrait de l'ambassadeur français à Rome le 7 février dernier, ainsi que les tensions budgétaires entre l'Italie et la

Commission européenne, ont conduit les Italiens à se tourner vers la Chine de Xi Jinping. Avec l'Italie à nos côtés, les différends entre la Chancelière Merkel et le Président Macron auraient pu être résolus plus facilement en faveur de ce dernier, en raison des problèmes structurels communs aux deux pays latins. Sur ce point, le combat d'Emmanuel Macron contre les « nationalistes » nous a certainement coûté un allié précieux dans les différentes avancées concernant la convergence de la zone euro, voir la résolution de la crise migratoire.

Toujours dans la lignée de la critique des gouvernements dits « populistes », Emmanuel Macron s'est aliéné les Polonais notamment sur la question de l'indépendance de leur justice, de même que la Hongrie et plus généralement les pays du groupe de Visegrad qui craignent que la fédéralisation des politiques migratoires se fassent au détriment de leurs nations. Ainsi, Emmanuel Macron, auréolé de sa victoire aux présidentielles, n'a pas mené un travail de pédagogie suffisant sur ses souhaits de réformes européennes. À ce titre, la comparaison avec la campagne pour le changement de ligne économique européenne de François Hollande marque la différence d'habileté diplomatique entre les deux hommes. Les différentes prises de position française contre le « populisme » et le « nationalisme » incarné par le chef du gouvernement hongrois, ont encore réduit le champ des possibles alliés. Cette donnée est d'autant plus importante quand on observe a posteriori, le déroulement des négociations pour les « top jobs » européens et le poids déterminant qu'ont eu les pays d'Europe centrale lors des sommets européens.

À la différence de François Hollande, Emmanuel Macron s'est saisi de l'enjeu des négociations des postes clefs des institutions européennes afin de trouver des relais pour sa politique. Il a ainsi brillamment écarté le système des *spitzenkandidat*, et le candidat du PPE Manfred Webber qui ne bénéficiait toutefois pas de la grâce des membres du Conseil européen. Cette grande opportunité pour la France de regagner en influence au sein des institutions européennes, pour opérer un rééquilibrage face à l'influence allemande aurait pu alors se solder par un succès pour la France et pour Emmanuel Macron. Le bilan est toutefois plus nuancé.

En constat préliminaire sur la négociation sur les « tops jobs », si l'on analyse sa position et les résultats obtenus, Emmanuel Macron sort plutôt grandi de cette négociation, dans la mesure où il a obtenu la nomination de Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne et le refus de Manfred Webber de la part du Conseil européen alors qu'il a été défait lors des élections européennes et que son groupe parlementaire « Renew Europe » n'est pas le plus important du Parlement européen. Suite au premier tour de négociation ayant abouti au choix de Frans Timmermans en marge du sommet du G20 à Osaka, Emmanuel Macron semblait avoir remporté son affrontement face à Angela Merkel. Toutefois, l'opposition à cette proposition venait du groupe de Visegrad et de l'Italie, comme souligné précédemment s'oppose ouvertement aux choix d'Emmanuel Macron. Alors qu'Angela Merkel était grandement affaiblie au sortir du premier tour de négociation du fait du mécontentement de son parti face au manque de soutien de Merkel à son candidat Manfred

Weber, le choix final de soutenir Ursula von der Leyen, paraît incompréhensible en suivant l'accord du premier tour de négociation. De plus, comme en 2014, la France aurait pu détenir la présidence de la Commission, avec la candidature de Michel Barnier qui pouvait faire consensus au sein du Conseil et du Parlement européen. La nomination de Christine Lagarde à la présidence de la BCE est cependant une bonne nouvelle, puisqu'elle pourra en principe suivre la politique monétaire de Mario Draghi de façon pragmatique. À l'heure actuelle, le résultat de ces négociations est ainsi plutôt mitigé par rapport à notre possibilité manquée d'obtenir la présidence de la Commission, mais ce résultat pourra être réévaluée en fonction de la politique menée par Lagarde sur le plan monétaire et von der Leyen à la tête de la Commission.

Le manque d'habileté diplomatique d'Emmanuel Macron vis-à-vis de partenaires comme l'Italie et le groupe de Visegrad a joué de manière critique dans l'échec de la France à placer l'un des siens à la présidence de la Commission européenne. Du point de vue du chef de l'État, il s'assure théoriquement d'un soutien sur sa vision de la politique monétaire avec Christine Lagarde à la BCE. Toutefois, la nature de des réformes européennes décrites dans sa tribune pour l'Europe, et ses discours de la Sorbonne et d'Athènes, aurait dû le conduire à privilégier la Commission européenne comme relai d'influence, comme lorsque François Mitterrand avait soutenu Jacques Delors dans les années 80 afin de bénéficier d'un appui dans l'exécutif européen. À ce titre, la nomination de Charles Michel au Conseil européen sera déterminante pour Emmanuel Macron pour rééquilibrer le jeu au sein de cette institution.

	François Hollande	Emmanuel Macron
Succès	• Sauvegarde la zone euro avec le maintien de la Grèce • Mise en place de l'Union Bancaire • Réorientation de la politique monétaire	
Entre-deux		• Création d'un instrument budgétaire pour la zone euro • Nomination de Christine Lagarde à la présidence de la Banque centrale européenne contrebalancée par la nomination d'Ursula von der Layen à la Commission européenne • Révision de la directive des travailleurs détachés de moindre mesure (pas d'égalité de traitement)
Échecs	• Renégociation du TSCG • Aucune nomination européenne favorable à la France	• Armée européenne • Refus sur la mise en place des listes transnationales • Paquet de mesures sur la zone euro

III/ Conclusion Hollande vs Macron sur la politique européenne :

Le tableau ci-dessus vise à récapituler les politiques européennes de François Hollande et d'Emmanuel Macron en les divisant en trois catégories : succès, entre-deux, échecs. Si l'actuel chef de l'État a le mérite d'avoir une ambition européenne plus forte, le manque de succès fort et réel donne l'avantage à François Hollande sur le plan des politiques européennes. En effet, nous considérons que les mesures prises pour assurer la viabilité de la zone euro, accompagnée par la réorientation de la politique monétaire, sont à la fois des bonnes mesures pour l'Union européenne mais également pour la France, tandis que les avancées d'Emmanuel Macron comme la nomination de Christine Lagarde à la BCE et la création d'un instrument budgétaire ont fait l'objet de telles contreparties., Elles ne permettent donc pas d'assurer pleinement le renforcement de la zone euro, et la défense des intérêts français.

Partie 2 : La politique économique

A/ 2012, 2017, des situations économiques de départ radicalement opposées.

Le quinquennat de François Hollande n'est pas un bloc uniforme et il se divise en réalité en deux phases macroéconomiques distinctes : la première entre 2011 et 2014, une phase de récession dans la zone euro et la seconde après 2015, une phase de reprise économique.

Entre 2011 et 2014, le contexte est défavorable tant au niveau européen que national. D'une part, au niveau européen, de mauvais choix ont été effectués au niveau monétaire et budgétaire. Alors que la crise financière de 2008 plonge la zone euro en récession, ce scénario aurait pu être contré par une politique monétaire non-conventionnelle comme aux Etats-Unis ou d'une politique budgétaire plus expansive.

Toutefois, la politique monétaire se durcit avec deux augmentations du taux directeur en 2011 et les politiques budgétaires restrictives menées dans les pays du sud de l'Europe, sur recommandation des institutions européennes et internationales comme le FMI, accélèrent l'effet récessif de la crise financière de 2008 et réduit la demande au niveau de la zone euro. D'autre part, au niveau national, la politique budgétaire est restrictive en accord avec les engagements pris au niveau européen avec l'adoption du TSCG, et le souhait de ramener les

déficits publics sous la barre des 3%. Le respect des engagements français se paie au prix d'une politique budgétaire à l'effet récessif.

À l'inverse, après 2015, le contexte devient plus favorable avec l'assouplissement de la politique monétaire (mise en place du QE par Mario Draghi), la politique budgétaire dans la zone euro qui devient plus neutre ou en tout cas moins restrictive, la baisse du prix du pétrole, et la dépréciation de l'euro. Les trois déficits principaux auxquels est confrontée la France ont déjà été évoqués, et c'est pourquoi il convient de comparer les performances de François Hollande et d'Emmanuel Macron sur ces trois métriques :

- Un déficit des finances publiques,
- Un déficit de compétitivité de l'économie française en général et de son industrie en particulier,
- Un déficit d'emplois et donc un niveau très élevé de chômage.

B/ Le déficit public

Lorsqu'il arrive au pouvoir, François Hollande hérite d'un déficit de 5,2 %, d'une croissance de 0,3 %, d'un taux de chômage de 10%, et 75 milliards d'euros de déficit commercial. La maîtrise du déficit public était clairement affichée comme l'une des priorités du candidat François Hollande lors de sa campagne présidentielle de 2012. Il prévoyait de faire passer le déficit public en dessous de la barre des 3 % dès 2013, puis d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2017.

Exprimées en % du PIB	2010	2011	2012	2013
Déficit public	-7,0	-5,2	-4,9	-4,3
Dette publique	82,7	86,2	90,6	93,5
Recettes publiques	49,5	50,7	51,8	52,8
Dépenses publiques	56,6	55,9	56,7	57,1

Or, le déficit réalisé s'avère être au-dessus de ces prévisions, dès l'année 2013, le déficit public s'élève à 4,3% du PIB tandis que la dette publique a augmenté à 93,5% du PIB. La promesse de passer le déficit public sous la barre des 3% n'a pas été respectée, même si elle apparaissait irréalisable puisqu'elle supposait un effort de près de 2% du PIB, soit 40 milliards d'euros, et des hypothèses de croissance similaires sans compter les effets récessifs d'une telle augmentation des prélèvements obligatoires et/ou de baisses des dépenses publiques.

Ainsi, la stratégie de réduction du déficit de François Hollande reposait sur des hypothèses de croissance irréalistes. Les différentes mesures adoptées au cours de la période 2012-2017 ont toutefois significativement contribué à la réduction du déficit, qui se concentre essentiellement sur les deux premières années du quinquennat grâce à d'importantes hausses des prélèvements obligatoires qui conduisent cependant à un ras-le-bol fiscal dès la première année du quinquennat de François Hollande (près de 1% du PIB entre 2012 et 2013 soit près de 20 milliards d'euros). En prenant ses fonctions en 2012, le gouvernement mené par Jean-Marc Ayrault a sans doute sous-estimé l'impact du « choc fiscal » aussi bien dans son ampleur que dans sa durée. Les travaux de l'INSEE montrent que la hausse des prélèvements de 2011 à 2013 a continué de peser sur l'activité jusqu'en 2016, tandis que les économistes de l'OFCE estiment que la hausse des prélèvements obligatoires a coûté 0,8 point de croissance chaque année en moyenne entre 2012 et 2017.

Exprimées en % du PIB	2014	2015	2016	2017
Déficit public	-3,9	-3,6	-3,5	-2,6
Dette publique	94,9	95,6	98,2	98,5
Recettes publiques	53,3	53,2	53,2	53,8
Dépenses publiques	57,2	56,8	56,7	56,5

Sources : INSEE

Ainsi, si la réduction du déficit public a été retardée à cause de mauvaises prévisions de croissances, une part de l'imprécision de ces prévisions est imputable aux gouvernements de François Hollande qui ont provoqué ce ralentissement par de mauvais choix fiscaux en début de mandat. Néanmoins, les résultats sont là, le déficit public est ramené à 2,7% en 2017 et les finances publiques sont alors sur une trajectoire décroissante permettant la sortie de la France de la procédure européenne pour déficit excessif.

Emmanuel Macron récupère ainsi un pays en meilleure situation budgétaire que François Hollande dans un contexte plus favorable économiquement. Cet environnement macroéconomique extrêmement favorable se poursuit ensuite, et c'est ainsi qu'Emmanuel Macron hérite d'une situation en grande partie redressée par son prédécesseur :

- Le déficit s'établit certes à 3,5% en 2016, mais est sur une tendance décroissante pour aboutir à 2,6% en 2017.
- La confiance des ménages est au plus haut depuis dix ans, le climat des affaires est en hausse depuis quatre ans, et le taux de marge des entreprises a enfin retrouvé en 2016 son niveau de 2007.
- Les taux d'intérêts sont bas, et la croissance repart : elle atteindra 2,3% en 2017, la meilleure performance en dix ans.

Les hausses d'impôts décidées par Emmanuel Macron grèveront immédiatement cette reprise, avec une croissance de seulement 1,6% en 2018, sous la moyenne de la zone euro.

Le tableau suivant récapitule les données économiques de la France lorsque les deux présidents au moment de leur prise de fonction :

	François Hollande en 2012	Emmanuel Macron en 2017
Croissance	0,2%	2,3%
Taux de chômage	9,7%	9,5%
Déficit public	-4,8%	-2,6%

Source : INSEE

Le début de mandat d'Emmanuel Macron a pourtant commencé par une baisse du déficit public avec un second projet de loi de finances rectificatives visant à ancrer l'année 2017 sous les 3% de déficit public grâce à différentes mesures d'économies estimées à 850 millions d'euros aboutissant à la sortie de la France de la procédure pour déficit public excessif en juin 2018. Toutefois, le paquet fiscal prévu par la loi de finances 2018, a entraîné une réduction de la croissance par une stagnation de la consommation soulignée par l'INSEE, du fait des hausses d'impôts et de taxes sur les classes moyennes et populaires. Toutefois, ses mesures lors des deux premières années sont presque en conformité avec ses objectifs puisque le PLF 2019 ne prévoit qu'une glissade d'entre 0,4% et 0,5% par rapport aux prévisions du Pacte de Stabilité d'Avril 2018.

La véritable rupture, sans équivalent sous le quinquennat de François Hollande, même au plus fort de la révolte des « bonnets rouges », intervient avec les annonces d'Emmanuel Macron en réponse au mouvement des « gilets jaunes ». Ainsi, les dizaines de milliards débloqués par le Président le 10 décembre 2018 se traduisent par un dérapage très conséquent puisque si les années précédentes étaient marquées par une baisse continue du déficit public à partir de 2010. Cette fois-ci, alors qu'il s'agissait d'un objectif important d'Emmanuel Macron, le déficit public augmente au point de dépasser les limites du Pacte de Stabilité et la règle de 3% avec une prévision pour 2019 d'un niveau de déficit à hauteur de 3,2% du PIB.

Le programme de Stabilité envoyé à la Commission européenne en avril dernier, comprend une prévision de déficit public à hauteur de 1,2% en 2022, bien loin de l'excédent prévu à l'issue du quinquennat de François Hollande et de l'objectif d'Emmanuel Macron. Plus grave encore, du fait du non-financement des baisses d'impôts par des baisses de dépenses, ces annonces ont un impact direct sur le déficit structurel de la France, réduisant d'autant nos marges de manœuvres futures pour faire face à la prochaine crise.

Alors qu'il avait affiché de hautes ambitions en matière de déficit public en accord avec ses prétendues qualités sur la gestion économique, l'impact d'Emmanuel Macron sur la baisse du déficit public ne sera que faible même si ses hypothèses se réalisent. Ceci a été souligné par la Cour des Comptes dans son rapport du 25 juin 2019, où elle déplore que la réduction de la dette ne sera que de 1,6 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat, loin des 7,8 points prévus dans le pacte de stabilité d'avril 2018. Ainsi, la dette française est prévue de demeurer supérieure à 96% du PIB en 2022, mettant la France à la merci de passer au-delà de la barre symbolique des 100% au moindre choc économique.

Bilan comparatif de l'évolution des indicateurs sur le déficit public entre les quinquennats de François Hollande et Emmanuel Macron

(Exprimé en % du PIB)	François Hollande			Emmanuel Macron		
Année	2012	2014	Évolution	2017	2019 (prévision)	Évolution
Déficit public	-4,8%	-3,9%	Baisse de 0,9%	-2,6%	-3,2%	Augmentation de 0,6%
Année	2012	2017	Évolution	2017	2022 (prévision)	Évolution
Déficit public	-4,8%	-2,6%	Baisse de 2,2%	-2,6%	-1,2%	Baisse prévisionnelle de 1,4%

En matière de déficit public, les deux premières années de François Hollande sont meilleures que celles d'Emmanuel Macron, alors que le contexte économique était nettement plus défavorable au premier. À ce titre, le Chef de l'État a manqué le coche en matière budgétaire en ne profitant pas de la situation économique pour redresser les comptes publics, aussi bien en matière de dépenses que de recettes publiques. Même en se projetant sur les cinq années à venir, avec les déclarations conjointes des Ministres Bruno Le Maire et Gerald Darmanin, dans une récente interview aux Échos, Emmanuel Macron ferait moins bien que François Hollande en matière de déficit public. En effet, le Gouvernement prévoit un déficit public à -1,2% du PIB en 2022 soit un effort sur l'ensemble du quinquennat de 1,4% de PIB alors que François Hollande sur l'ensemble de son quinquennat était arrivé à 2,2% d'effort. Ce mauvais résultat pour Emmanuel Macron pose de surcroît sur des hypothèses qui ne se réaliseront peut-être pas. À moins d'un effort particulier lors des prochains mois, ce que ni la conférence de presse du président de la République, ni les dernières prises de position de ses ministres ne laissent penser, Emmanuel Macron finira avec un moins bon bilan d'assainissement des comptes que son prédécesseur.

C/ Redresser la compétitivité française

Conscient de l'état de la compétitivité de l'économie et du secteur industriel français, François Hollande commande dès son arrivée à la présidence un rapport à Louis Gallois sur le sujet. Ce rapport est remis au Premier ministre le 5 novembre 2012.

Le rapport commence par établir le constat d'un « véritable décrochage »

de l'industrie française (hors bâtiment) et identifie un problème de positionnement, ainsi que des « causes structurelles » à ce décrochage. Ainsi, les auteurs du rapport font état des pertes (qui vont en s'accroissant) de parts de marché de l'industrie française depuis les années 1970 et reprennent à leur compte une conclusion de la Conférence nationale de l'industrie en 2011 : « L'industrie française atteint aujourd'hui un seuil critique, au-delà duquel elle est menacée de déstructuration ». Ils énumèrent les chiffres suivants :

- La part du secteur industriel dans la valeur ajoutée totale est passée de 18% en 2000 à environ 12,5 %, en 2011,
- L'emploi industriel est passé de plus de 26% de l'emploi salarié total en 1980 (5,1 millions de salariés) à 12,6%, en 2011 (3,1 millions de salariés),
- La part de marché des exportations françaises en Europe est passée de 12,7%, en 2000, à 9,3% en 2011,
- Enfin, le solde de la balance commerciale est passé d'un excédent de 3,5 milliards d'euros en 2002 à un déficit de 71,2 milliards d'euros en 2011.

Le problème de positionnement identifié par le rapport est que la France est plutôt positionnée sur le milieu de gamme en matière de qualité et d'innovation et est donc prise en étau entre des produits « haut de gamme » sur lesquels l'Allemagne s'est particulièrement bien positionnée, et des produits plus « bas de gamme » pour lesquels le coût de la main d'œuvre est un facteur capital, sur lequel l'industrie française ne peut concurrencer les pays d'Asie, d'Amérique Latine ou même d'Europe de l'Est et du Sud.

La France a ainsi été conduite à préserver sa compétitivité-prix par une baisse des marges de l'industrie manufacturière (de 30 % en 2000 à 21 % en 2011), une baisse du taux d'autofinancement (de 85 % en 2000 à 64 % en 2012), et une productivité globale des facteurs en berne, le tout au détriment de sa compétitivité hors-prix, d'où des difficultés à trouver les marges de manœuvre financières pour investir et monter en gamme.

Quant aux causes structurelles de ce décrochage industriel, au-delà des faiblesses générales déjà identifiées notamment dans les « Rapports Attali » le Rapport Gallois identifie quatre causes structurelles de décrochage spécifiques à l'industrie :

- Une mauvaise articulation de la recherche, l'innovation et la formation avec l'industrie,
- Des flux de financement insuffisamment orientés vers le tissu industriel,
- Une déstructuration des filières industrielles avec un déficit de solidarité industrielle entre des grandes entreprises mondialisées et le tissu de PME sous-traitantes locales, qui ne parviennent pas à dégager les marges et les financements nécessaires pour investir et croître afin de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI) capables d'innover et d'exporter,
- Enfin, un dialogue social insuffisamment productif, se traduisant par un marché du travail qui fonctionne mal.

La plupart de ces propositions furent reprise à leur compte par les Gouvernements de Jean-Marc Ayrault

puis celui de Manuel Valls, et cette réforme sera notamment concrétisée d'abord par le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013 puis celle du pacte de responsabilité en 2014. Le CICE était un avantage fiscal envers les entreprises soumises à un régime réel d'imposition et qui emploient des salariés. Voté dans la loi de finance rectificative pour 2012, il est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Son taux, pourcentage de la masse salariale dont l'assiette a été ajustée, a progressivement évolué de 4 % en 2013, à 6 % en 2014, 7 % en 2017 puis 6 % en 2018, avec un taux plus élevé pour les pays d'outre-mer.

Le 31 décembre 2013, lors de ses vœux aux Français, François Hollande propose un Pacte de responsabilité et de solidarité, destiné à redresser la compétitivité des entreprises et à faire reculer le chômage. Il doit permettre de gagner 0,5% de croissance et créer 200 000 emplois à l'horizon 2017 selon les prévisions du Conseil d'analyse économique. Ce pacte consiste en 41 milliards d'euros d'aides (réduction des impôts et cotisations sociales, mesures de simplification administrative), accordés aux entreprises en vue de les inciter à embaucher et investir. Il revient aux partenaires sociaux de définir les contreparties (embauches, formations des salariés, etc.) sur lesquelles doivent s'engager les entreprises. Le volet solidarité en faveur des ménages, contient 5 milliards d'euros sous diverses formes. Ce sont ces dispositifs, concentrés autour de la compétitivité-cout, qui ont permis, après plusieurs années de quinquennat de François Hollande, à la France de se remettre à créer de l'emploi.

Quand Emmanuel Macron prend ses fonctions, il profite donc d'une situation redressée en matière de compétitivité. Toutefois, après deux ans de mandat, un premier bilan économique du quinquennat d'Emmanuel Macron permet de rendre compte d'un constat implacable. Présenté comme libéral, le président de la République n'a en réalité pas (pu ?) réaliser les réformes structurelles qui s'imposent et s'appuie sur des effets d'annonce pour masquer un certain manque de courage dans la conduite des réformes nécessaires pour améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

D'un point de vue fiscal, tout d'abord, le programme de stabilité adressée à Bruxelles au mois de mai fait ainsi état de 44,8 points de PIB de prélèvements obligatoires en 2022. Pour rappel, les impôts des entreprises françaises représentent 23% de la valeur ajoutée en France, contre 17% en moyenne dans les 15 principaux pays de l'UE.

Actif durant sa première année de mandat, Emmanuel Macron a en réalité été soutenu par les mesures mises en place par François Hollande, à l'instar du CICE ou le pacte de responsabilité. De fait, il a pu capitaliser lors de son arrivée à l'Elysée d'une croissance de 2,3% (la plus forte depuis une décennie) et 350 000 créations d'emplois, portée par une dynamique d'investissement.

Néanmoins, en l'espace d'un an, la croissance française est tombée à 1% tandis que dans le même temps elle progressait de 1,5 points au sein de la zone euro (hors France). Comme souligner par l'INSEE, cette situation peut

s'expliquer par la taxe carbone et la hausse de la CSG ou d'autres prélèvements obligatoires qui ont conduit à une baisse du pouvoir d'achat et une stagnation de la consommation. Pour mémoire, ce dernier point a eu un effet négatif sur la compétitivité des entreprises du fait de la hausse du coût du capital.

Parmi les autres réformes qui auraient dû favoriser la compétitivité des entreprises par un effet de ruissellement bénéfique à l'investissement figure la transformation de l'ISF en impôt sur la fiscalité immobilière. D'après les projections de l'IFRAP, une telle mesure doit s'accompagner d'une augmentation des investissements dans la part du PIB pour contrebalancer la perte de revenu lié au capital, pour atteindre 4,28 milliards d'euros en 2022.

En 2018, l'Association française des family office relevait que l'investissement de ses membres étaient en légère hausse à 21% dans le private equity et en légère baisse dans l'immobilier. Toutefois, elle rappelait dans le même temps que le remplacement de l'ISF par l'IFI a peu favorisé le retour de familles en France, les familles expatriées redoutant toujours l'instabilité fiscale dans notre pays. Par ailleurs, une enquête menée par Ipsos pour les Apprentis d'Auteuil notait que moins de 30% des personnes assujetties à l'ISF comptait investir dans une entreprise.

Autre exemple des mesures bancales prises par Emmanuel Macron pour libérer la compétitivité des entreprises : la transformation du CICE en dispositif de baisse de charge pérenne.

Le chef de l'Etat doit cependant ici faire face à deux écueils : compenser le manque à gagner pour l'Etat estimé à 40 milliards d'euros et parier sur une augmentation rapide de l'investissement pour prévenir une compression future liée à l'effet pervers de ce dispositif, une augmentation de l'impôt sur les sociétés du fait d'une baisse de charges. De fait, cette hausse de l'IS induite pourrait conduire à une substitution travail/capital qui nuit sur le long terme à l'investissement.

La loi PACTE, promulguée au début de l'année 2019, a quant à elle au moins eu le mérite de faire entrer l'entreprise dans une nouvelle dimension en la dotant de sa « raison d'être ». L'interrogation demeure toutefois quant à l'effet cosmétique qu'elle peut revêtir, à savoir la possibilité donnée à cette dernière de s'afficher acteur sur un sujet donné sans pour autant que ses annonces s'accompagnent d'effets concrets. De plus, force est de constater qu'avec la RSE, les sociétés sont déjà parties prenantes de la prise en compte des questions sociales et environnementales. Par ailleurs, sur la question des seuils, les deux obligations les plus dissuasives liées au seuil de 20 salariés que sont la suppression de la déduction forfaitaire des cotisations patronales au titre des heures supplémentaires (citée par 55 % des dirigeants) et l'embauche de personnes en situation de handicap (17 % des dirigeants) sont maintenues à partir de 20 salariés. Les autres obligations liées au seuil de 20 étant simplement repoussées au seuil de 50 salariés.

Sur le volet de la privatisation, Emmanuel Macron semble se tromper de levier de compétitivité à enclencher.

En gardant des participations dans le secteur ferroviaire ou aéronautique, l'Etat bride les capacités d'innovation des entreprises concernées (la SNCF et Air France au premier chef). La loi PACTE apparaît ainsi comme une première étape à moitié aboutie dans la mesure où elle ne permet pas à l'Etat de redéfinir les contours d'une compétitivité accrue pour les entreprises et de se recentrer sur ses missions premières qui sont de créer un écosystème social, fiscal et normatif favorable à l'investissement.

Enfin, concernant la baisse du taux d'imposition sur les sociétés, force est de constater que, si elle va dans le bon sens, elle ne compensera pas la perte de compétitivité et le recul de l'activité industrielle par rapport à nos partenaires de la zone euro enregistrés depuis 2000. S'il est fondamental de s'attaquer dès maintenant à des réformes de long-terme affectant la compétitivité-coût, celle-ci ne doit pas être opposée à la compétitivité hors-prix. Une amélioration de la compétitivité-coût, en restaurant des marges et des capacités d'innover, peut contribuer à conforter voire améliorer le positionnement de gamme des produits. Rien ne garantit toutefois que cette mesure servira à favoriser l'innovation et l'emploi et ce, alors que le Gouvernement a supprimé dans le même temps le CICE, en le transformant en baisses de charges mais avec un effet moins ciblé que le précédent dispositif.

Tableau bilan des mesures prises par les deux Présidents en matière de compétitivité

	François Hollande	Emmanuel Macron
Succès	CICE Pacte de responsabilité	- Mise en place d'une « flat tax » sur les revenus du Capital - Baisse de l'Impôt sur les sociétés
Entre-deux	Loi Macron Loi El Khomry	- Transformation du CICE en baisses de charges perdant son ciblage - Transformation de l'ISF en IFI - Loi PACTE - Grand plan d'investissement
Échec		Pas de mesures en faveur de la compétitivité hors coût

Sur les mesures en faveur de la compétitivité, François Hollande a, pour l'instant, mis en place plus de réformes que son successeur. Si les réformes d'Emmanuel Macron vont dans le bon sens, elles ne permettent pas d'établir un choc de compétitivité notamment sur la compétitivité « hors coût » alors qu'ils bénéficient déjà des mesures mises en place par François Hollande. Le tournant effectué par ce dernier, avec notamment le CICE et le Pacte de Responsabilité, ont permis une véritable rupture et en améliorant significativement le taux de marge des entreprises pour leur permettre d'affronter la concurrence internationale.

Tableau des indicateurs de la compétitivité

(Exprimés en milliards d'euros)	François Hollande			Emmanuel Macron		
Année	2012	2014	Évolution	2017	2018	Évolution
Déficit commercial	-67,2	-53,8	Baisse de 13,4 milliards	-57,8	-59,9	Augmentation de 2,1 milliards
Année	2012	2016	Évolution	2017	2022	Évolution
Déficit commercial	-67,2	-48,3	Baisse de 18,9 milliards	-2,6%	X	

En 2012, le déficit commercial français s'élevait à 67,2 milliards d'euros (contre 74,2 milliards en 2011). En dépit de la faiblesse de l'euro durant cette période, les exportations françaises n'avaient augmenté que de 3,2 % par rapport à l'année précédente. Ce faible chiffre s'explique notamment par une baisse des ventes vers l'Union européenne (+0,3 %, après +7,2 %). C'est sur l'année 2014 que la France a enregistré son déficit le plus faible depuis 2010. A 53,8 milliards d'euros il était inférieur de près de 7 milliards d'euros à celui de 2013 et de 20 milliards à celui de 2011. Toutefois, la réduction du déficit s'explique non pas par une meilleure performance à l'exportation qui s'avère quasiment stable par rapport à 2013 (+0,1 % à 437,285 milliards) mais par une nouvelle baisse des importations (-1,3 %) qui tient pour l'essentiel à la chute des prix de l'énergie.

Toutefois, sur les deux premières années de son quinquennat, François Hollande a réussi à réduire le déficit commercial de la France de 13,4 milliards d'euros quand Emmanuel Macron l'a augmenté de 2,1 milliards d'euros malgré la conjoncture économique positive.

Cette différence de bilan ne masque cependant pas une situation française dégradée. De fait, le compte courant de la France s'est en réalité dégradé régulièrement entre 1999 et 2011 en passant de 3,4 % du PIB à - 1 % du PIB, avant de légèrement s'améliorer pour atteindre en moyenne un déficit de 0,7 % du PIB sur la période allant de 2015 à 2017. La part des exportations mondiales réalisées par la France a chuté de 40 % entre 1999 et 2017, en passant de 5,8 % à 3,5 %. A titre de

comparaison, elle n'a chuté que de 10% pour l'Allemagne. Idem pour l'Espagne. La baisse des parts de marché s'observe dans l'ensemble des secteurs. Seule l'industrie aéronautique fait figure d'exception, mais en l'occurrence positivement, puisque, dans ce secteur, la part des entreprises françaises dans l'ensemble des exportations mondiales a fortement augmenté depuis 1999.

Pour expliquer cette baisse, l'hypothèse d'une possible dégradation de la compétitivité structurelle des entreprises françaises ne tient pas puisque si le taux d'investissement en machines et en équipements est plus faible en France qu'en Allemagne, les entreprises françaises investissent très fortement dans les logiciels et elles investissent bien plus que leurs rivales espagnoles et italiennes dans la recherche-développement. En revanche, entre 1999 et 2008, les salaires nominaux se sont accrus de 29 % en France, contre 11 % en Allemagne. Toutefois, l'adoption du CICE a contribué à réduire le coût unitaire du travail en France et a permis aux marges des entreprises de se redresser. Il faudra en revanche plusieurs années pour que cela se traduise par des investissements puis des gains à l'export.

Depuis 2012, la progression du coût horaire du travail dans les secteurs marchands a été plus modérée en France qu'en zone euro (+5,4% contre +7,1% en zone euro) et en particulier qu'en Allemagne (+11,4%). Si l'on observe le coût salarial unitaire - qui tient compte de la productivité - l'amélioration est également sensible. Dans l'ensemble de l'économie, le coût salarial unitaire a progressé en France au même rythme qu'en zone euro (+1,1%) en 2017, et plus modérément qu'en Allemagne (+1,5%).

Si les divergences dans les performances à l'exportation des entreprises de l'Allemagne et de la France ont pu s'expliquer par la divergence des coûts relatifs entre les deux pays jusqu'en 2011, c'est moins probablement le cas après. Par ailleurs, notons que la part des exportations françaises de biens et services dans celles de la zone euro a légèrement reculé en 2017. Elle s'établissait en valeur à 12,9%, après 13,2% en 2016. Si la part de marché de la France dans la zone euro était restée à son niveau de 2000 (17,0%), le montant des exportations françaises serait accru de 210 milliards € en 2017.

L'amélioration récente de la compétitivité-coût a néanmoins contribué au redressement des marges des entreprises, sans enrayer toutefois la contraction de la base industrielle, elle-même fortement liée au recul des parts de marché. Notons enfin que la part des exportations françaises de biens et de services en valeur dans les exportations de la zone euro s'établit à 14,3% en 2018. Ce niveau ne doit cependant pas masquer le fait que la part de la valeur ajoutée manufacturière française dans

celle de la zone euro a chuté de 4,2 points depuis 2000. A titre d'indication, l'Allemagne a gagné 5,5 points, l'Espagne 0,4 point et le reste de la zone euro 0,7 point.

Alors qu'il avait fait de l'attractivité française un atout majeur de sa présidence, il est impératif que le président de la République renforce ses mesures pour permettre à la France de se doter d'une véritable perspective industrielle en s'appuyant sur la lancée de son prédécesseur. Les mesures prises par François Hollande lors de son tournant social-libéral suite au rapport de Louis Gallois, ont permis de redresser les indicateurs français. Si Emmanuel Macron a bien évidemment « le mérite » de ne pas être revenu sur ces mesures, son manque de volontarisme dans ce domaine ne lui permet pas de remplir son pacte économique. En effet, l'industrie française poursuit sa longue descente aux enfers, en représentant 12,4% du PIB contre près de 20% en Allemagne.

En effet, alors que le Times soulignait qu'Emmanuel Macron pouvait être le prochain leader européen, s'il pouvait réformer la France, le président de la République n'a pas encore pris cette dimension. La comparaison avec le Chancelier social-démocrate Gerard Schröder est à ce titre révélatrice du manque d'ambition du locataire de l'Élysée.

Sur le terrain de la compétitivité : avantage François Hollande

D/ Combattre le chômage

François Hollande n'a réussi à inverser la courbe du chômage comme il l'avait promis que trop tardivement dans son quinquennat pour que cela lui soit reconnu. Pourtant, cette inversion a bel et bien eu lieu, et son successeur en a grandement profité avant qu'il n'enraye cette dynamique par ses choix fiscaux qui ont cassé la croissance en 2018.

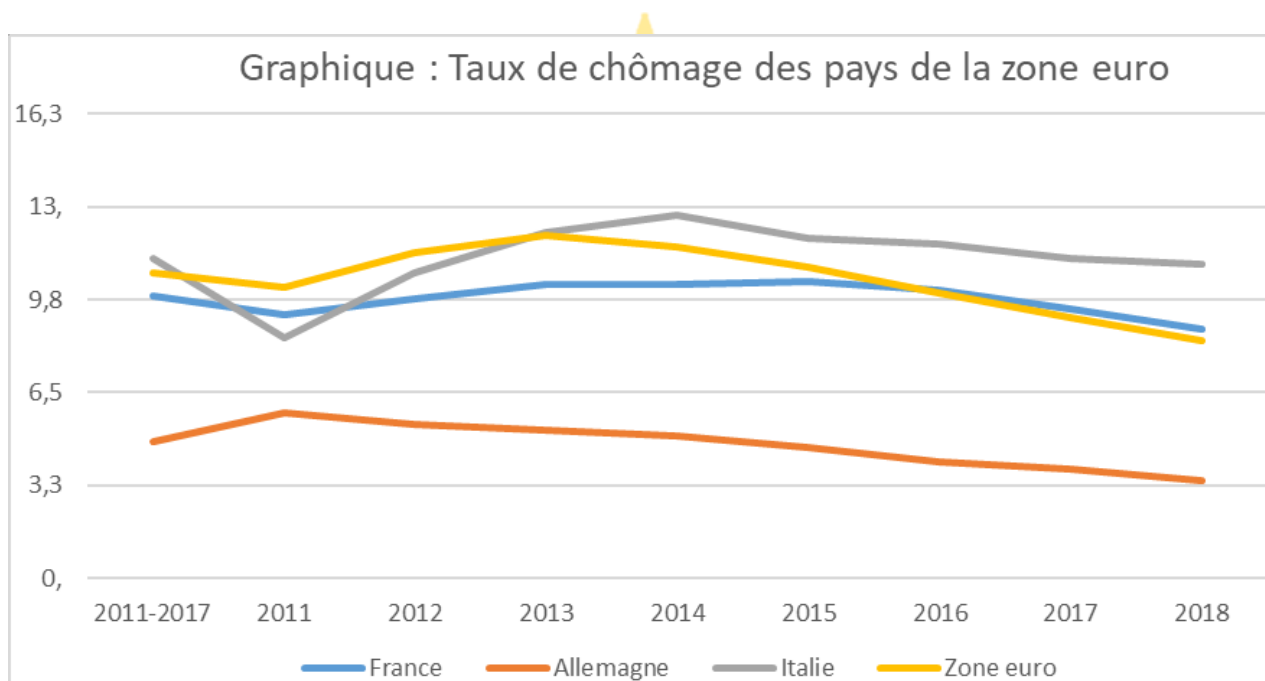


Tableau En %	France	Allemagne	Italie	Zone euro
2011-2017	9,9	4,8	11,2	10,7
2011	9,2	5,8	8,4	10,2
2012	9,8	5,4	10,7	11,4
2013	10,3	5,2	12,1	12,0
2014	10,3	5,0	12,7	11,6
2015	10,4	4,6	11,9	10,9
2016	10,1	4,1	11,7	10,0
2017	9,4	3,8	11,2	9,1

La politique de François Hollande a été victime d'une incompatibilité majeure au début de son quinquennat : il souhaitait à la fois réduire les déficits par une hausse brutale des prélèvements obligatoires tout en « inversant la courbe du chômage ». Il ne pouvait le faire en raison du contexte économique de la zone euro, qui subissait une politique monétaire et budgétaire restrictive dont la politique budgétaire française amplifiait l'effet récessif.

Face à la forte dégradation de la conjoncture entre 2012 et 2014 (cf Graphique), les mesures portées par François Hollande n'ont pas permis d'inverser la courbe du chômage ni même de contenir sa hausse (cf Tableau X). Sa politique de l'emploi était portée par :

- Des mesures visant à réduire le coût du travail (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité)
- Par des emplois aidés ciblant des catégories particulières comme les jeunes et les seniors (avec les emplois aidés, le contrat de génération, etc.)
- La formation professionnelle pour mieux calibrer l'offre et la demande sur le marché du travail (dispositif 1 000 000 formations)

Ces différentes mesures ont permis globalement à la France de rester dans la même position en matière de taux de chômage, mais surtout de surperformer la zone euro dans les premières années du quinquennat (2012-2014), et de rester proche des chiffres des voisins européens dans les dernières années (2016-2017).

De son côté, quand Emmanuel Macron met à son crédit les bons résultats en matière de chômage depuis son élection, il comptabilise en réalité à son actif les deux années 2017 et 2018 et s'arroge ainsi les chiffres de l'emploi salarié de la fin de l'ère Hollande (premier semestre 2017), qui ont été particulièrement remarquables : 187100 emplois créés tous secteurs confondus au premier semestre 2017 dont 175500 dans le seul secteur privé. La tendance en matière de création d'emplois suite à l'élection d'Emmanuel Macron est par contre largement baissière, contrairement aux prédictions d'un regain de confiance des Français après son élection.

Ainsi, les créations d'emploi chutent à 140300 au second semestre 2017, puis à 66900 au premier semestre 2018. Les créations d'emploi ont donc été divisées pratiquement par trois dans l'année qui a suivi l'élection d'Emmanuel Macron, à ce titre, l'effet récessif de ses réformes en matière de flexibilité du marché du travail (selon Eric Heyer, économiste à l'OFCE) et ses mesures budgétaires ont contribué à ces résultats. En effet, son premier budget 2018 a provoqué une baisse de la consommation soulignée par l'INSEE, provoquant une baisse des prévisions de croissance pour l'année 2019.

Même si on compare les bilans en matière d'emploi du président Macron et de son prédécesseur sur une période de temps identique de mandat, il apparaît qu'Emmanuel Macron fait moins bien. Quelque 414 700 postes avaient ainsi été créés les 18 derniers mois du quinquennat Hollande (de début 2016 à mi 2017) tous secteurs confondus, contre 289 900 sur les 18 premiers de l'ère Macron (de mi 2017 à fin 2018).

Enfin, Emmanuel Macron a particulièrement enjolivé ses résultats en matière de lutte contre le chômage et pour l'emploi lors de sa conférence de presse d'Avril dernier en déclarant : « En deux ans, nous avons créé plus de 500 000 emplois ». Les chiffres officiels en la matière corroborent cela : 477 000 créés en deux ans sur 2017 et 2018. Mais cette performance n'a rien d'exceptionnel et cache comme on l'a vu un fort ralentissement dans les derniers semestres. Rien d'exceptionnel car si l'on regarde le détail, la France avait en effet créé plus d'emplois entre début 2016 et fin 2017, sur les deux années précédentes à celles que le président Macron prend en référence : 555 000 sur deux ans tous secteurs confondus et 534 000 dans les seules entreprises.

Tableau récapitulatif en matière d'emploi

	François Hollande			Emmanuel Macron		
Année	2012	2014	Évolution	2017	2019	Évolution
Taux de chômage	9,8%	10,3%	Hausse de 0,5%	9,4%	8,7%	Baisse de 0,7%

Source : Eurostat

Si l'on prend juste les deux premières années de quinquennat en comparant les deux résultats bruts, l'avantage est clairement du côté d'Emmanuel Macron. Toutefois, en matière d'emploi comme en matière de croissance, la comparaison des deux bilans ne serait pas juste puisqu'elle dépend principalement de la conjoncture économique. À ce titre, nous privilégions une comparaison portant sur la performance par rapport aux voisins européens de la zone euro, afin de savoir lequel des deux a permis de surperformer ou sous-performer la France dans le cycle économique.

	François Hollande			Emmanuel Macron		
	France	Zone Euro	Écart avec la zone euro	France	Zone Euro	Écart avec la zone euro
Année	2012/2014	2012/2014		2017/2019	2017/2019	
Taux de chômage	9,8%/10,3% soit une augmentation de 0,5%	11,4%/11,6% soit une augmentation de 0,2%	Sous-performance de 0,3% de chômage pour Hollande	9,4%/8,7% soit une baisse de 0,7%	9,1%/7,8% soit une baisse de 1,3%	Sous-performance de 0,6% de chômage pour Macron

Source : Eurostat

Si l'on compare cette fois-ci avec la zone euro, on s'aperçoit que François Hollande lors de ses deux premières années de mandat, a sous-performé la zone euro de 0,3%. En effet, alors que le chômage a augmenté en France de 0,5% (9,8% en 2012 contre 10,3% en 2014), il n'a augmenté dans la zone euro que de 0,2% (11,4% en 2012 contre 11,6% en 2014). Tandis que du côté d'Emmanuel Macron, si le chômage a baissé de 0,7% en France (9,4% en 2017 contre 8,7% en 2019), il a baissé de 1,3% dans la zone euro (9,1% en 2017 contre 7,8% en 2019). Il s'agit d'une sous-performance plus grande pour Emmanuel Macron que pour François Hollande, puisque le chômage a baissé dans la zone euro mais beaucoup plus rapidement qu'en France, qui se retrouve à la traîne par rapport à ses voisins européens.

	François Hollande			Emmanuel Macron		
	France	Zone Euro	Écart avec la zone euro	France	Zone Euro	Écart avec la zone euro
Année	2016/2017	2016/2017		2017/2018	2017/2018	
Taux de chômage	10,1%/9,4% soit une baisse de 0,7%	10%/9,1% soit une baisse de 0,9%	Sous-performance de 0,2% de chômage pour Hollande	9,4%/9,1% soit une baisse de 0,3%	9,1%/7,9% soit une baisse de 1,2%	Sous-performance de 0,9% de chômage pour Macron

Source : Eurostat

Nous avons décidé cette fois-ci de comparer les 18 derniers mois du quinquennat de François Hollande avec les 18 premiers d'Emmanuel Macron, afin de comparer des résultats dans un même cycle économique (phase de reprise et de croissance pour les deux). S'il s'agit encore une fois d'une sous-performance de François Hollande par rapport à la zone euro, elle n'est que de 0,2%. En effet, le taux chômage a baissé de 0,7% en France entre 2016 et 2017 (10,1% contre 9,4%), tandis que dans la zone euro, il a baissé de 0,9% (10% en 2016 contre 9,1% en 2017). Tandis que pour Emmanuel Macron, la sous-performance s'aggrave puisqu'elle est de 0,9%. Alors que le chômage a baissé de 0,3% entre 2017 et 2018 en France (9,4% contre 9,1%), il a baissé de 1,2% dans la zone euro (9,1% en 2017 contre 7,9%). L'écart de performance en matière d'emploi dans un même cycle économique améliore davantage les résultats en faveur de François Hollande.

En matière d'emploi : avantage
Hollande

E/ Conclusion

La politique menée par François Hollande dans un premier temps en faveur de la réduction du déficit, puis en faveur de la compétitivité et de l'emploi suite au tournant du rapport Gallois, lui permet finalement d'avoir des performances économiques honorables. Par rapport à son successeur sur les trois indicateurs que nous avons choisi (déficit public, chômage, et compétitivité), François Hollande possède un meilleur bilan selon les différents scénarios retenus. Alors qu'Emmanuel Macron avait placé son

quinquennat sous le jugement du redressement, on s'aperçoit qu'il sous-performe nettement par rapport à ses voisins européens, et qu'il fait soit jeu égal, soit moins bien que son prédécesseur. Le début de ce quinquennat était pourtant prometteur, mais les derniers choix effectués et le manque d'ambition ne permettent pas à l'actuel locataire de l'Élysée d'avoir un bon bilan économique au bout de deux ans de mandat. Il lui reste cependant trois ans pour redresser la barre, et faire mieux que son prédécesseur. Toutefois, si François Hollande avait mis en application les recommandations préconisées par le rapport Gallois pour offrir un second souffle à son mandat, la dernière conférence de presse du chef de l'État suite au Grand Débat national nous laisse perplexe quant au redressement à venir pour faire de la France le premier pays d'Europe.

Partie 3 : Synthèse

L'objectif de cette étude n'est pas de glorifier le bilan européen et économique de François Hollande, mais de souligner la différence de traitement à l'égard de l'ancien Chef de l'État et de son successeur. Dès le début du précédent quinquennat, le procès en incompétence avait alors nuit à l'action du Gouvernement.

Sur les deux thématiques que nous avons ciblées : politiques européennes et économiques, contrairement à ce que pourrait indiquer les différentes perceptions sur la politique menée par Emmanuel Macron, François Hollande semble avoir eu plus d'impact pour l'instant que son successeur. En effet, nous retenons notamment que :

- **La politique européenne** de François Hollande a donné plus de résultats significatifs avec le changement d'orientation monétaire, l'Union bancaire, et la préservation de la zone euro. Emmanuel Macron a affiché dès le début de son mandat une plus grande ambition, toutefois elle s'est heurtée à un manque d'habileté sur la scène diplomatique qui l'a isolé dans son désaccord face à l'Allemagne notamment. Son affrontement aurait nécessité davantage d'alliés sur la réforme de la zone euro qui aurait pu bénéficier à l'Italie ou sur la présidence de la Commission européenne (avec Michel Barnier) qui aurait de son côté pu être appuyé notamment par Viktor Orban ;
- **La politique économique** de François Hollande a également été plus percutante pour le pays sur plusieurs domaines :
- Le déficit public : Nous avons décidé de comparer l'effort de baisse entre les deux présidents qui donne nettement un avantage à François Hollande (page 18-19) ;
- La compétitivité : Nous nous sommes appuyés encore une fois sur la situation initiale au début de leur mandat, et l'action de François Hollande, marquée par le CICE et le Pacte de responsabilité, a été plus significative que celle de son successeur notamment en résolvant une partie de notre problème sur la compétitivité-coût (page 20) ;
- L'emploi : En comparant leur performance par rapport aux autres pays de la zone euro, et sur un même cycle économique, nous mettons en avant l'écart de résultats entre les deux stratégies, malgré la conjoncture positive dont Emmanuel Macron bénéficiait (page 25).

Il ne s'agit pas ainsi de démontrer que François Hollande était bien meilleur qu'Emmanuel Macron, mais au moins de souligner qu'en matière économique et européenne, le président de la République fait moins bien que son prédécesseur.

Nous observons toutefois que l'action européenne du président de la République a connu une inflexion positive ces derniers mois avec l'adoption de l'instrument budgétaire pour la zone euro et la négociation sur les « tops jobs » qui ont démontré une réelle volonté d'impulsion en Europe. Nous faisons par contre le constat inverse sur sa politique économique qui avait pourtant commencé avec des marqueurs significatifs (suppression de l'ISF, flat tax, ordonnances travail) qui ont rapidement été oublié avec la crise des Gilets jaunes. Sur ce point, François Hollande avait opéré un tournant économique qui lui offre un meilleur bilan qu'il ne pouvait l'espérer après ses débuts difficiles.

De son côté, la conférence de presse du Chef de l'État avec le Grand débat national, démontre que son action économique est désormais très limitée comme le soulignait Jean Peyrelevade « Le quinquennat est économiquement terminé » (Le Point, 22 novembre 2018).

La possibilité qu'Emmanuel Macron prenne les habits du Chancelier Schröder est désormais limitée, afin de faire de la France la puissance principale européenne. Alors que le Times avait indiqué, après son élection, qu'Emmanuel Macron pouvait devenir le leader de l'Europe s'il pouvait diriger la France, nous constatons que son

action publique apporte moins de résultats que celle de son prédécesseur. Nous espérons qu'un tel constat pousse ainsi le Chef de l'État à transformé son action pour le faire respecter sa promesse de rupture avec son ancien mentor, pour enfin proposer un horizon pour la France.

Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques et travaillant à la refondation de la droite. Il est composé d'une trentaine de contributeurs de divers horizons —cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises— et chacun expert dans son domaine.

L'étude de comparaison des bilans de François Hollande contre Emmanuel Macron a été notamment composé par :

William Thay, Président du Millénaire

Avec la participation de :

Pierre-Henri Picard, Consultant en affaires publiques, Secrétaire général délégué du Millénaire (Sur la compétitivité)

Jean-François Champollion, agrégé et doctorant en histoire contemporaine, Expert du Millénaire (Sur la politique européenne de François Hollande)

Florian Gérard-Mercier, chercheur, Secrétaire général du Millénaire (recherche et documentation)

Alexis Findykian, Chargé de projet, Directeur de la communication et des relations publiques du Millénaire (Sur la politique européenne d'Emmanuel Macron)

Directeur de la publication : **Alexis Findykian**

Contact :

William Thay : william.thay@lemillenaire.org

Alexis Findykian : alexis.findykian@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

<http://lemillenaire.org>

Mentions légales :

L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.





Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSIGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*